



STÉPHANE WENDLINGER
Candidat à l'élection présidentielle

Programme Présidentiel Pour un nouvel essor démocratique

Clef n° 24 : Le levier scolaire

Construire par l'éducation / Renouveler le système éducatif / Rationaliser l'organisation

Mesure n° 24

La Réforme Scolaire des 24

De la maternelle au lycée, sur tout le territoire, le nombre d'élèves par classe est limité à 24 et le nombre d'heures de cours hebdomadaires est limité à 24. Dans le secondaire, deux « heures de cours » (c'est-à-dire en temps effectif environ deux fois 45 minutes) sont remplacées par 1 heure et demie effective. Les élèves ont six heures de cours dans la journée, soit deux séances d'une heure et demie par demi-journées séparées par une vraie pause d'une demi-heure. Chaque jour, la deuxième séance de l'après-midi est réservée à l'accompagnement personnalisé (devoirs, soutien, approfondissement, orientation, projets). Il n'y a plus de cours le mercredi qui est destiné aux activités sportives et culturelles obligatoires hors établissements. Les programmes sont revus pour pouvoir être tenus dans le temps imparti.

- ✓ Amélioration des conditions de travail des élèves et des professeurs
- ✓ Rationalisation et humanisation des rythmes journaliers des élèves et des professeurs
- ✓ Libération du mercredi pour en faire une journée citoyenne pour toutes les familles
- ✓ Simplification et égalisation des emplois du temps des élèves et des professeurs
- ✓ Accompagnement personnalisé renforcé pour tous les élèves
- ✓ Gestion réaliste du temps scolaire et des programmes
- ✓ Création de 1000 postes de professeurs
- ✓ Agrandissement et modernisation des locaux

Budget

Coût estimé : 500 millions d'euros par an (embauche de professeurs et aménagement des locaux)

Perspective

Remise en ordre du lycée général et du baccalauréat